

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAR- SUR -AUBE

## BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

### NOTE D'INFORMATION MODALITES D'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

#### Objet de la bourse :

- **Nombre de bourses à attribuer : 6**
- **50% du coût moyen : soit 700 euros**
- **Plafond maxi de la bourse :**  
Financement des leçons de conduite (20 environ) et d'un passage à l'examen de conduite (inscription et code à la charge complète du candidat)
- **Nombre d'heures d'activité d'intérêt collectif en contrepartie : 60 heures**

#### Critères d'éligibilité :

- **Domiciliation :** Résidence à BAR- sur- AUBE
- **Age :** 18 à 25 ans
- **Ressources :** Critère financier, portant sur les revenus personnels du candidat et selon sa situation familiale. Prise en compte du quotient familial ou toutes pièces justifiant d'une situation particulière.
- **Critère d'insertion**  
Prise en considération du parcours du postulant, de sa motivation réelle, de sa situation sociale, ainsi que la nécessité du candidat de l'obtention du permis de conduire.

- **Critère citoyen**

Prendre en compte l'engagement du candidat à s'investir dans une action humanitaire ou sociale.

Processus de sélection

Retirer un dossier de candidature, le renseigner et le rendre complet au C.C.A.S.

La présélection des candidats et l'éligibilité des dossiers seront effectués par les représentants du C.C.A.S.

Les dossiers considérés comme éligibles seront défendus par les candidats devant un jury d'attribution des bourses constitué de membres du C.C.A.S et d'élus.

Engagement du bénéficiaire

S'inscrire dans une auto école partenaire du dispositif

Suivre une formation au permis suivant le cahier des charges

Prendre en charge financièrement les prestations supplémentaires

Avoir terminé ses 60 heures de projet dans les 6 mois suivant la signature de la Convention (sauf justification validée par le jury).

Rencontrer régulièrement (au minimum 2 fois) les services municipaux référents chargés du suivi.

Engagement du C.C.A.S

Le C.C.A.S versera directement à l'auto école la bourse accordée, soit 700 euros :

- 350€ à l'obtention du code, après avoir reçu une attestation de réussite du code.
- 350€ à la fin des 20 heures de conduite après présentation d'une facture correspondant aux leçons effectuées

Engagement de l'auto école

Proposer une formation dont le montant maximal est de 1 425 euros, pour partie pris en charge par le C.C.A.S à hauteur de 50% maximum, incluant les prestations suivantes :

- Frais de constitution de dossier
- Pochette pédagogique
- Cours théorique et examens blancs
- 1 présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire
- 20 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ
- 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire

**Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire**

### Dispositions spécifiques

Le bénéficiaire de la bourse règlera avant le début de la formation, son inscription et les prestations restant à sa charge directement au prestataire.

Dès que le bénéficiaire aura réussi l'épreuve théorique du permis, l'auto école en informera par écrit la mairie.

A l'appui de justificatifs, la ville règlera à l'auto école, la bourse à hauteur maximum du montant accordé.

( Les éventuelles prestations supplémentaires restant à la charge du candidat).